

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenoxyethanol

N° d'article

07701000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Conservateur, Production de produits cosmétique, Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

Conseils de prudence ***

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** 2-phénoxyéthanol

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******2-phénoxyéthanol**

No. CAS	122-99-6	
No. EINECS	204-589-7	
Numéro d'enregistrement	05-2114631859-35-0000	
Concentration	>= 69	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
Acute Tox. 4	H302	
Eye Dam. 1	H318	
STOT SE 3	H335	
ATE	orale	1'394 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique. Aucun antidote spécifique n'est connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eviter l'inhaltation de fumée et des vapeurs. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrogénération nocifs pour la santé. Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs. Entre certains conditions d'incendie, la fumée peut contenir en plus d'autres composées non identifiées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Veiller à assurer une aération suffisante. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr). Pour grandes quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pa de réquisitions spéciales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. prépare extincteur

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

Température de stockage recommandée

Valeur 20 40 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle *****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition *******2-phénoxyéthanol**

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 110 mg/m³

20 ppm(V)

Valeur limite à courte terme 220 mg/m³

40 ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H SSC; Auge, OAWKT HU; BIA

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas inhaller les vapeurs. Veiller à une ventilation adéquate. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence de vapeurs. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; filtre combiné A-P2; Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Filtre à particules P2

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration > 30 min

Matériau approprié polyéthylène

Épaisseur du gant 0.1 mm

Temps de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Protection du visage; Lunettes assurant une protection complète des yeux; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection léger

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques *****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** Liquide, légèrement visqueux**Couleur** incolore**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur 244 à 246 °C

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure 1.4 %(V)

Limite d'explosivité, 9.0 %(V)
supérieure**Point d'éclair**Valeur 121 °C
méthode closed cup**valeur pH**

Valeur 6.0 à 7.0

solubilité(s) ***

éthanol

Acétone

Pression de vapeurValeur 0.01 hPa
température 20 °C**Densité et/ou densité relative**Valeur 1.105 à 1.11 g/cm³
Remarque Relative Density according specification**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité ***

Remarque difficilement soluble

Propriétés comburantes

Remarque non combustible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Acides, Bases

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

10.6. Produits de décomposition dangereux

Péroxydes

Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques *****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'394	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2-phénoxyéthanol**

Espèces	rat	
DL50	1850	mg/kg

2-phénoxyéthanol

ATE	1394	mg/kg
Source	ECHA	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**2-phénoxyéthanol**

DL50	> 2000	mg/kg
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**2-phénoxyéthanol**

Espèces	rat	
CL 50		
Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**2-phénoxyéthanol**

évaluation	Non irritant	
méthode	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**2-phénoxyéthanol**

Espèces	lapin	
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves	
méthode OCDE 405		

Sensibilisation (Composants)**2-phénoxyéthanol**

Espèces	cobaye	
évaluation	non sensibilisant	
méthode	OECD 406	

Mutagénicité (Composants)**2-phénoxyéthanol**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
------------	---

Toxicité reproductrice (Composants)

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

2-phénoxyéthanol

Remarque

Aucun

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation des vapeurs provoque une irritation des voies respiratoires et des muqueuses, des douleurs céphalées, de la nausée, des vertiges et des vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****2-phénoxyéthanol**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)	
CL 50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	96 h	

2-phénoxyéthanol

Espèces	Pimephales promelas	
NOEC	23	mg/l

2-phénoxyéthanol

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	344	mg/l

Toxicité pour les daphnies (Composants)**2-phénoxyéthanol**

CE50	> 500	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

2-phénoxyéthanol

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	9.43	mg/l
Durée d'exposition	21 d	

2-phénoxyéthanol

Espèces	Daphnia magna	
CL 50	488	mg/l
Durée d'exposition	48 h	

Toxicité pour les algues (Composants)**2-phénoxyéthanol**

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
CE50	> 500	mg/l
Durée d'exposition	72 h	

2-phénoxyéthanol

Espèces	Desmodesmus subspicatus	
CE50	> 100	mg/l

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2-phénoxyéthanol**

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 10	360	mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

2-phénoxyéthanol

Valeur 90 à 100 %

Durée de l'essai 15 d

méthode OECD 301

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable

(readily biodegradable).

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****2-phénoxyéthanol**

log Pow 1.16

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

N'est disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB *****

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Comportement dans les stations de traitement des eaux usées**

En cas d'introduction de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, altération de l'activité de dégradation des boues activées non probable.

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas rejeter le produit dans les eaux sans traitement préalable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté après traitement sur une décharge agréée.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

Nom commercial: Phenoxyethanol

Numéro de la matière: 077010

Version: 4 / CH

Date de révision: 24.06.2025

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 24.06.25

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Classe de contamination de l'eau (Allemagne) *****

Classe de contamination WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, Catégorie 1

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.